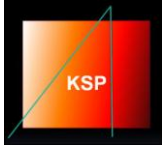


Kunststichting Perspektief vzw
Mercatorlaan 25
B – 3150 Haacht
Gsm 0032495402013
www.artksp.be
artksp@gmail.com



REENACTMENT
SCULPTURES & PEINTURES
11.08 > 19.08.2018
HAACHT - BELGIE/BELGIQUE
CONDITIONS GENERALES

Organisateur : Kunststichting Perspektief vzw/asbl, Mercatorlaan 25, B- 3150 Haacht
Lieu : [Centre Culturel Communal](#) Den Breughel, Wespelaarsesteenweg 85, (B) 3150 Haacht.
Des artistes Belges ou des étudiants d'art (belges/étrangers) étant inscrits dans un institut d'art belge sont invités à soumettre leur candidature pour cet événement. Cette exposition offre une occasion unique de présenter leur œuvres dans ces domaines.

1. Participation

Participation est gratuite.

La participation est soumise aux termes et conditions énoncés dans les lignes directrices ci-dessous entre l'exposant et la Fondation Perspektief vzw avec exclusion de tous les autres.

Elle est soumise à une acceptation par la Fondation.

Tous les candidats doivent avoir atteint l'âge de 18.

Important : Seulement des dossiers remis par des artistes individuellement sont acceptés, groupes d'artistes, agents de vente ou galeries sont exclus.

Nombre d'œuvres à présenter par l'artiste sera décidé après évaluation du dossier.

Ces œuvres devront être disponibles pour toute la période de l'exposition et ne peuvent être enlevées avant fermeture.

Il n'y a aucune restriction sur la forme ou le poids des œuvres.

Travaux doivent être de date récente (3 ans) et vendable.

2.Candidatures

Inscription online : [link](#). Délai : 15.03.2018.

L'information requise à remplir en néerlandais, français, allemand ou anglais.

Transmission de photos par mail (artksp@gmail.com) ou wetransfer.com./dropbox .. -

La présentation de photos de travaux récents dans un site Web, toutefois mis à jour, est également acceptable.

Chaque candidat recevra une confirmation par e-mail après la soumission de sa candidature.

Les œuvres proposées ne doivent pas avoir plus de 2 ans et être vendables.

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB

Kunststichting Perspektief vzw

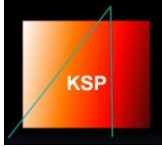
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



3. Sélection

Sélection par l'organisateur.

Le résultat de la sélection sera communiqué aux artistes par courrier ou e-mail .

Une liste de réserve sera également établie. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des changements dans le statut de la Biennale afin de garantir le niveau ou de refuser des oeuvres non conformes à la décision de la commission. Toutes ces modifications doivent être communiquées aux artistes sélectionnés.

En cas de vente d' œuvre l'organisateur a droit à une commission de 20 % sur le prix de vente.

4. Calendrier

Exposition : du 11 au 19 août 2018 - Vernissage 10 août à 20.00 hrs.

Envoi des dossier : 15.03.2018(sujet à changement par l'organisateur qui peut décider pour des raisons organisationnelles de clôturer l'appel plus tôt)

5. Participants

Les candidats sont tenus de fournir des informations correctes selon les dispositions du statut de l'exposition. Seulement les œuvres sélectionnées par le jury ou équivalent en qualité seront à présenter. L'organisateur se réserve le droit de demander des détails supplémentaires au sujet du travail proposé et se réserve le droit de refuser des œuvres non conformes.

6. Allocation/installation

Allocation/installation est la responsabilité de l'organisateur.

7. Installation

Dépôt d'oeuvres d'art (lieu d'exposition - Centre Culturel Communal/Gemeenschapscentrum "Den Breughel", Wespelaarsesteenweg 85, B - 3150 Haacht) : dates à communiquer.

Transport est à charge de l'artiste.

Matériel (socle/pedestal) peut être fourni par l'organisateur (30 x 30 cm – hauteur 100 cm).

Sauf accord au préalable seulement des socles couleur blanc ou noir seront autorisés.

Il est interdit au participant d'exposer ou de mettre en vente des oeuvres en dehors l'emplacement accordé ou de souslouer son l'emplacement.. L'utilisation du matériel vidéo n'est pas autorisée.

Il est interdit de consommer des aliments/boissons sur les stands.

8. Assurance

Une assurance sera souscrite par l'organisateur pour la durée de l'exposition.

9. Sécurité

Les salles d'exposition (en dehors des heures d'ouverture de l'exposition) sont sécurisés par des caméras ou par un système d'alarme électronique.

10. Catalogue

L'organisation éditera un catalogue (format A5 avec une photo d'une oeuvre exposée ainsi qu'une description et coordonnées de l'artiste).

Les exposants sélectionnés sont censés de promouvoir la Biennale.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB

Kunststichting Perspektief vzw

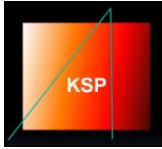
Mercatorlaan 25

B – 3150 Haacht

Gsm 0032495402013

www.artksp.be

artksp@gmail.com



11. Publicité

Tous les participants sont invités à l'ouverture officielle - pour promouvoir l'événement, les participants sont invités à donner à cet événement la publicité et le soutien publicitaire nécessaires (inclusion dans le site web, facebook, twitter, e-mails)

12. Copyright

En vu de promouvoir les œuvres les artistes remettent le droit d'auteur non exclusive à des fins promotionnelles à l'asbl Fondation Perspective tant nationale qu'internationale.

En accordant cette autorisation, les exposants acceptent l'usage promotionnel de ce matériel et diffusion par l'intermédiaire de l'internet (Facebook, sites, etc.).

Le droit d'auteur est personnelle et exclusive et demeure la propriété de l'exposant

12. Droit général et conditions s'appliquent en vertu du droit belge.

13. Introduction dossier : En présentant un dossier l'artiste accepte les dispositions antérieures.

www.artksp.be

artksp@gmail.com

Btw BE 0442.226.859

BNP Parisbas Fortis IBAN BE 66 0011 9962 2743 BIC GEBABEBB